

Convocation envoyée le	27.05.25
Nombre de conseillers en exercice	23
Nombre de présents	17
Nombre de votants	21

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire.

Etaient présents :

Mesdames BARONI, BOUCHERY, GARRIGUE, ANGEVIN, AVRY, HUBERT, LAURE, NÉRISSON, PIERROT, et ROBÉ.

Messieurs DUMENIL, PINAULT, LELIEVRE, DUPONT, LAURIOL, MALBRANT et DAUBIGIE.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Dimitri FULNEAU à Martine BOUCHERY
 Monsieur Marc THIRY à Monsieur Emmanuel DUMENIL,
 Monsieur Antoine ORSONY à Madame Sylvie AVRY,
 Monsieur Miguel PRIETO à Monsieur Christophe MALBRANT.

Absents : Madame Élodie DUPETY et Monsieur Richard MARTIN.

Le quorum étant atteint, Madame Sandra NERISSON est désignée en tant que secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Création de tarifs pour la publicité privée dans la « LA LANterne » et la brochure de la saison culturelle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Considérant que les supports de la Commune à savoir « LA LANterne » et la brochure de la saison culturelle sont élaborés en régie.

Considérant la nécessité de créer une grille tarifaire des encarts publicitaires apparaissant dans ces deux supports de communication.

Considérant qu'il est nécessaire de commercialiser des encarts publicitaires pour assurer tout ou partie des supports de communication « LA LANterne » et la brochure de la saison culturelle.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1) **APPROUVE** la grille tarifaire suivante :

COMMUNE ROCHECORBON "LA LANTERNE"		2ième de couverture	3ième de couverture	4ième de couverture	Pages centrales	Réduction insertion 2 parutions successives	Réduction insertion 4 parutions successives
TARIFS HT*	2 pages				1 600,00 €	10%	20%
	1 page	700,00 €	700,00 €	800,00 €			
	1/2 page	350,00 €	350,00 €	400,00 €			
	1/4 de page	175,00 €	175,00 €	200,00 €			
	1/8 de page	90,00 €	90,00 €	100,00 €			

COMMUNE ROCHECORBON PLAQUETTE SAISON CULTURELLE		2ième de couverture	3ième de couverture	4ième de couverture	Pages centrales	Réduction insertion 2 parutions successives	Réduction insertion 4 parutions successives
TARIFS HT*	2 pages				500,00 €	non	non
	1 page	240,00 €	240,00 €	300,00 €			
	1/2 page	120,00 €	120,00 €	150,00 €			
	1/4 de page						
	1/8 de page						

2) **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette décision.

Pour extrait conforme, le 04 juin 2025
Le Maire,

Emmanuel DUMENIL



La Secrétaire de séance,

Sandra NERISSON

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le Contrôle de Légalité et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication ou notification) auprès du Tribunal Administratif d'Orléans